

RÉSOLUTION N° 388

ÉTATS FINANCIERS DE L'INSTITUT POUR 2001 ET 2002
ET RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa Douzième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/JIA/Doc.259(01), « États financiers de l'Institut pour 2001 et rapport des commissaires aux comptes » et le document IICA/JIA/Doc.431(03), « États financiers de l'Institut pour 2002 et rapport des commissaires aux comptes »,

CONSIDÉRANT :

Que, lors de ses Vingt-deuxième et Vingt-troisième réunions ordinaires, le Comité exécutif a approuvé, par les résolutions IICA/CE/RES.373(XXII-O/02) et IICA/CE/RES.393(XXIII-O/03), les états financiers de l'Institut pour les années 2001 et 2002, respectivement;

Que les commissaires aux comptes font foi de la bonne gestion des ressources financières de l'organisation, conformément aux dispositions des règlements de l'Institut;

Que le Comité de révision de la vérification (CRV), dans ses huitième et neuvième rapports annuels, établit qu'il a examiné les rapports des commissaires aux comptes concernant les états financiers de l'IICA pour les années 2001 et 2002 et constaté que le travail exécuté a été consciencieux et conforme aux règlements de l'IICA et aux règles de vérification généralement acceptées,

DÉCIDE :

D'approuver les états financiers de l'Institut pour 2001 et 2002 ainsi que les rapports des commissaires aux comptes concernant ces documents.